



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 11 décembre 2025 — N° 29

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Guignolée des médias de Drummondville.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr Matthew Donlan.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'aide aux entreprises Haute-Yamaska et région.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des droits humains.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club Optimiste de Sept-Îles.

11 décembre 2025

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de saluer le travail des organismes d'aide alimentaire de la circonscription de Vanier-Les Rivières.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de remercier les organismes communautaires et les bénévoles de la circonscription de Saint-Jérôme.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Audrey Boisjoly.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 66^e anniversaire du Corps de cadets 2644 Régiment de Hull.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Louis Arcand.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Coupe du monde Tremblant ainsi que les performances des athlètes québécoises et canadiennes.

À 9 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

11 décembre 2025

Les travaux reprennent à 10 h 07.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Champagne Jourdain, ministre de la Famille, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 12 Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 12.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) retire certains propos non parlementaires.

11 décembre 2025

À la demande de Mme la présidente, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 10 décembre 2025 sur la motion de M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, proposant que le projet de loi n° 14, Loi visant à renforcer l'intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d'un parti politique et des courses à l'investiture, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **89** en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 14 est adopté.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 7 et 9 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01), madame Christine Roy, vérificatrice générale adjointe, soit nommée vérificatrice générale pour un mandat de dix ans à compter du 15 décembre 2025 et que ses conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de madame Christine Roy comme vérificatrice générale.

(Dépôt n° 444-20251211)

11 décembre 2025

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 7 de la Loi sur le vérificateur général, un vote électronique requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 90 en annexe)

Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la publication, le 9 décembre dernier, du rapport *Quand le consensus vacille : état des lieux du mouvement contre l'avortement au Québec*, une enquête menée par une équipe de chercheurs dirigée par Véronique Pronovost, qui a été financée par le Secrétariat à la condition féminine dans le cadre du Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement 2024-2027;

QU'elle s'inquiète des constats de cette enquête, notamment à l'effet que le mouvement antiavortement « met en évidence une dynamique combinant entrisme, opportunisme politique et stratégie de morcellement » dans l'objectif de restreindre l'accès à l'avortement;

QU'elle prenne acte de l'ensemble des recommandations visant à renforcer l'accès à l'avortement et s'engage à les étudier.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

11 décembre 2025

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **91** en annexe)

Pour : **94** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant le gaspillage de biens propres à la consommation; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Poulet (Laporte), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la pertinence de mieux informer la population sur certains délinquants sexuels à risque élevé de récidive lors de leur remise en liberté.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **92** en annexe)

Pour : **94** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

11 décembre 2025

M. Chassin (Saint-Jérôme) présente une motion concernant l'Hôpital régional de Saint-Jérôme; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 111, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant le maintien du Programme de l'expérience québécoise.

11 décembre 2025

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, propose que le projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 109 est adopté.

Débats sur les rapports de commission

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 10 décembre 2025, sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 2 décembre 2025, a procédé à l'audition du Centre d'acquisitions gouvernementales sur le chapitre 2 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Acquisitions regroupées gouvernementales ». Le rapport contient des observations, des conclusions et deux recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

11 décembre 2025

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 12 décembre 2025 à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 12 h 11, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 12 décembre 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

11 décembre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, proposant l'adoption du projet de loi n° 14, Loi visant à renforcer l'intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d'un parti politique et des courses à l'investiture :

(Vote n° 89)

POUR - 96

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)
Asselin (CAQ)	Chassin (IND)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Cicccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
(Orford)	Derraji (PLQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
(Prévost)	Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bérubé (PQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (IND)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boissonneault (PQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Garceau (PLQ)	Legault (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	(Hull)
(La Pinière)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	
		(Chapleau)	

11 décembre 2025

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Christine Roy soit nommée vérificatrice générale :

(Vote n° 90)

POUR - 95

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Chassin (IND)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Legault (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	(Hull)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	
(La Pinière)	Gronin (CAQ)	Malette (CAQ)	
Champagne Jourdain	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	
(CAQ)			

11 décembre 2025

Sur la motion Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 91)

POUR - 94

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)
Asselin (CAQ)	Chassin (IND)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Bernard (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Biron (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boissonneault (PQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boulet (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
(Portneuf)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	
	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	

11 décembre 2025

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Poulet (Laporte) :

(Vote n° 92)

POUR - 94

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)
Asselin (CAQ)	Chassin (IND)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Bernard (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Biron (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
	Grandmont (QS)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ) (Hull)
		Maccarone (PLQ)	